



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 17 AVRIL 2020
Compte rendu

Le Comité technique local de la DGFIP du Finistère s'est tenu vendredi matin 17 avril 2020 dans un format audio, sous la présidence de la Directrice.

En réponse à notre [déclaration liminaire CTL du 17 avril 2020](#), la Directrice a indiqué que cette campagne d'impôt sur le revenu devait poursuivre deux impératifs, à savoir la santé des agents et le meilleur service au public..

Elle a indiqué ne pas vouloir faire venir inutilement des agents sur les sites en précisant qu'elle ne poursuivait pas un objectif de taux de présence, et que si la campagne IR nécessitait davantage de présence physique, une inflation des effectifs n'était, selon elle, pas au programme. Concernant le calibrage des équipes, il devrait être adaptable en fonction des possibilités de travail à distance.

En réponse à nos remarques et inquiétudes sur certaines tentations qui pourraient surgir en vue de mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard, la Directrice a indiqué que les « jours d'après » obligeront à définir un plan de reprise définissant les priorités et qu'il serait impensable de faire comme si de rien n'était compte tenu des bouleversements en cours. Elle a précisé qu'il ne faudrait pas négliger la remise en place des équipes qui auront été éloignées des collectifs de travail. Concernant les conditions dans lesquelles le déconfinement pourrait se traduire à la DGFIP, elle a indiqué ne pas avoir de visibilité sur le sujet à ce stade.

Sur la question des masques, la Directrice a indiqué qu'elle n'avait pas de politique locale... révélant ainsi qu'elle dépendait de la stratégie de pénurie constatée au niveau national...À l'heure actuelle, les seuls masques disponibles sont destinés aux agents du service courrier et d'entretien, ainsi qu'aux collègues qui sont amenés à effectuer une réception physique, et ce, de manière exceptionnelle.

Dans le cadre de l'ordonnance du 15 avril sur les congés, la Directrice a indiqué que le Directeur Général allait communiquer prochainement des informations. Elle a poursuivi en excluant une autonomie de gestion à son niveau sur le sujet, et que si des marges de manœuvres, voire des assouplissements pouvaient sans doute voir le jour, à ce stade, elle naviguait à vue...elle n'a pas caché l'extrême complexité à prévoir quant à la déclinaison de ces ordonnances pour les services gestionnaires.

Pour **F.O.- DGFIP**, si ce gouvernement tergiverse voire n'hésite pas à mentir à la population dans de nombreux domaines, tels que notamment la généralisation du port masque et les tests de sérologie, il en est au moins un dans lequel les décisions ne souffrent d'aucune hésitation : régler la situation des fonctionnaires qui ne figurent pas dans le plan de continuité d'activité (PCA) !

Au-delà des beaux discours propres à tirer des larmes aux plus naïfs, il y a loin des paroles aux actes, et plus que le COVID, les virus de l'ingratitude et de la mesquinerie circulent toujours très activement au sein de ce gouvernement !

F.O.-DGFIP exige le RETRAIT de cette ordonnance du 15 avril 2020 !

Campagne IR 2020 :

En raison du contexte sanitaire, le Directeur Général prévoit en cours de confinement, une organisation de la campagne IR sans accueil physique.

Dans sa présentation, Madame BOUVET a détaillé les modalités d'organisation à distance de la campagne reposant sur une limitation en présentiel des agents. Elle a, par ailleurs, rappelé qu'en amont du lancement de cette campagne, deux nouveautés étaient au programme à savoir :

- la déclaration automatique,
- l'arrêt de l'envoi des déclarations papier aux usagers ayant fait une déclaration en ligne l'an passée.

Les déclarations papier partiront dans la semaine du 20 avril ainsi que les courriels aux usagers. À partir de cette date, il sera possible de contacter la DGFIP via la messagerie sécurisée, un numéro national dédié, ou par rendez-vous téléphonique, à partir du site impot.gouv.fr.

En ce qui concerne les usagers habitués à se rendre en Mairie, ils seront invités à contacter un numéro de téléphone pris en charge par la Direction, cette information sera communiquée lors de la prochaine conférence de presse de la Directrice.

Les services mobilisés sur cette campagne seront les plates-formes nationales (CDC-CIS-CPS-CPSR), les SIP, ainsi que les trésoreries mixtes. Au niveau départemental, les renforts devraient être assurés par les services du PCR, BDV, BCR, et de Direction (DIV Particuliers, CF, Affaires juridiques).

Les SIP de Brest et Quimper et celui de Morlaix prendront la gestion de leurs appels téléphoniques, e-contact et APRDV, l'organisation interne devant permettre une alternance des travaux ainsi que le traitement des déclarations.

Les SIP de Quimperlé, Douarnenez, Carhaix et Châteaulin verront leurs appels téléphoniques déportés sur les CPSR installés respectivement à Quimper PILVEN et à la Cité administrative de Brest, ils participeront aussi au soutien du traitement des e-contacts à l'exception de Châteaulin qui en conservera sa gestion.

Concernant les trésoreries mixtes, 1 ou 2 agents pourront être présents pour répondre au téléphone ou aux e-contact. En cas de questions nécessitant une expertise fiscale, ils

seront invités à prendre les coordonnées des usagers et à se rapprocher du SIP de compétence territoriale.

Les agents pourront également exercer en télétravail notamment sur le traitement des e-contacts et les flux téléphoniques entrants faisant suite à une prise de rendez-vous. Des téléphones portables professionnels et des casques pourront être mis à disposition des collègues.

Concernant l'organisation matérielle de cette campagne en lien avec la présence physique des agents, la Direction a indiqué que les chefs de services avaient fait remonter des plans d'implantations des bureaux pour chaque structure immobilière afin de veiller au respect des barrières sanitaires.

Madame BOUVET a indiqué que la note nationale du Service stratégie Relations au Public (SRP) déclinant les modalités d'organisation de cette campagne IR était parue jeudi 16 avril au soir. Sur le sujet des mesures sanitaires, cette note évoquait la responsabilité individuelle des agents en ce qui concerne l'utilisation et le nettoyage des équipements individuels et collectifs de travail.... (*sic*)

Sur le point des dispositifs de désinfection, M HAUMONT a précisé que la DDFIP29 était dans l'attente d'une commande importante de gel hydroalcoolique, mais que c'était plus compliqué pour les lingettes, les difficultés d'approvisionnement étant prégnantes auprès de l'ensemble des fournisseurs. Depuis le 17 mars, des prestations renforcées sont demandées auprès de la société SAMSIC, et dans le cadre du début de la campagne IR, les agents Berkany ont été sollicités sur la base du volontariat pour compléter les interventions.

Dans son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP** a rappelé que cette campagne 2020 intervenait après une année 2019 qui avait été très dure pour les personnels et que cette échéance allait se dérouler dans des conditions hors normes. La concomitance du contexte sanitaire, les conséquences de la réforme du PAS, les nouveautés introduites cette année comme la déclaration automatique et la politique de mise en extinction de la déclaration papier pouvaient être autant d'éléments susceptibles de générer une forte charge pour les services et les agents. Nous avons rappelé à nouveau combien il fallait être vigilant pour que les fragilités latentes ne soient pas amplifiées dans un tel contexte.

Concernant le déport des flux téléphoniques vers les CPS et CPSR, nous avons rappelé que les agents de ces services avaient un profil métier non fiscal, et qu'ils pouvaient, de ce fait, se retrouver en difficultés et confrontés à des volumes d'appels importants compte tenu de l'absence d'accueil physique. Sur le sujet, Mme BOUVET a indiqué que leur périmètre d'intervention devrait être limité à des questions en lien avec la gestion du PAS et la déclaration automatique... Pour autant nous restons très dubitatif, car selon nous, l'heure n'est pas à l'anticipation de la mise en œuvre du futur centre de contact...

Concernant la responsabilité individuelle décrite par la note nationale du SRP, **F.O.- DGFIP** ne disconvient pas que tout un chacun a sa part de responsabilité individuelle pour lutter contre le COVID par l'adoption des gestes barrières et des mesures d'hygiène. Cela étant, il n'en demeure pas moins que l'employeur est aussi pleinement en responsabilité en ce qui concerne le matériel de protection et de désinfection à mettre à disposition des salariés, ce qui, pour des raisons d'incurie gouvernementale, est bien loin d'être le cas actuellement !

Dans ce contexte, nous ne pouvons que conseiller aux technocrates de Bercy d'éviter de faire la leçon à celles et ceux qui, tous les jours sur le terrain, s'exposent pour assurer les missions essentielles de la nation !

Suite à notre demande exprimée dans notre déclaration liminaire ainsi qu'en séance, nous avons pu être destinataires, après la tenue de ce CTL, des chiffres concernant une projection de la présence physique des collègues dans les SIP à compter du lundi 20 avril. Elle se situe à 34,67 % (de 30,23 % à 38,46% suivant les SIP), cette estimation ne sera confirmée qu'à l'issue du recensement du lundi 20 avril.

Questions diverses :

F.O.- DGFIP a demandé des précisions sur l'application du décret du 7 avril 2020 au sujet de l'indemnisation des frais de repas pour les collègues présents sur le terrain en cette période.

M HAUMONT a indiqué que l'indemnité de 17,50 € par jour et par repas, serait versée au vu de la présentation d'une attestation sur l'honneur jusqu'au 17 avril et qu'à partir du 20, il faudrait justifier la dépense.

Lors de la conférence audio nationale qui s'est tenue à 17h00 vendredi 17 avril, le Syndicat a demandé qu'il soit possible dans un esprit de simplification de pouvoir revenir à l'attestation sur l'honneur. En réponse, le DG a indiqué qu'un montant isolé destiné au repas du midi et figurant sur une facture globale de courses plus importantes, pouvait être pris en compte afin de faciliter la prise en charge.

Dans le contexte si particulier et compliqué que nous traversons actuellement, les militants F.O.- DGFIP restent pleinement mobilisés pour défendre les intérêts matériels et moraux des personnels. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés et/ ou anomalies que vous pourriez être amenés à rencontrer.

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Murielle MORICCI (SIP Quimper Ouest), Nelly PERELLE (SIP Brest Iroise), Florence JAVELOT (EDR), Anne COROUGE (PPD Brest), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), William THUBERT (service logistique Brest), Erick GUERRY (Permanent).



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



**TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR**



**SE LAYER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS**



**SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES**



**LIMITER
LES REGROUPEMENTS**



**RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS**